



# LA VIGIE

JOURNAL DE DÉMOCRATIE SOCIALE

DES îLES SAINT-PIERRE & MIQUELON

ABONNEMENTS:

Saint-Pierre. — un an.... 9 fr. 00  
Union postale. — un an.... 12 fr. 00

Direction : SAINT-PIERRE  
Rue Jacques-Cartier

INSERTIONS:

Une à six lignes..... 3 fr. 00  
Réclames..... 0 fr. 50  
Faits divers..... 1 fr. 00

## Départ pour France

De nombreuses occupations me rappellent en France : Je compte partir par le courrier du 10 Décembre et je suis obligé d'abandonner aujourd'hui la direction de la « Vigie ».

Mais je ne veux pas quitter St-Pierre sans adresser un mot de remerciements aux lecteurs de la Vigie, un mot d'encouragement à mes nombreux amis, un avis de départ à mes adversaires politiques.

Voici ce que j'écrivais, à mon arrivée à St-Pierre, au mois d'Août dernier :

« Et maintenant, que mes amis me permettent de leur donner un conseil :

*Nous sommes les vainqueurs ; soyons généreux envers les vaincus.*

Gardons nous d'user de représailles. Les procédés violents, les actes arbitraires, les attaques et les insultes grossières déplaisent à notre paisible population. Nos adversaires en savent quelque chose ! Sachons profiter de la leçon qui leur a été donnée par le bon sens populaire. Continuons à ne pas répondre à leurs calomnies ; elles tomberont d'elles-mêmes, comme tant d'autres, devant les faits.

Nous avons mieux à faire que de gaspiller notre temps en de stériles polémiques : les grands intérêts du peuple sont en souffrance. Unissons-nous de plus en plus pour les défendre, en laissant de côté les questions irritantes et en nous abstenant de faire des personnalités.

Quant à moi, je suis bien résolu à ne pas m'écartier de cette voie et à pousser la conciliation et l'esprit d'entente jusqu'aux dernières limites, afin de ramener la paix dans notre chère colonie si durement éprouvée depuis quelque temps.

J'espère que le Gouverneur, de son côté, saura empêcher les fonctionnaires de s'occuper de politique ! Ils en ont trop fait dans le passé ! Le Ministère a dû sévir, pour ce fait, contre certains. Il sévira encore, j'en ai l'assurance, contre tous ceux qui ne sauront pas se tenir en dehors des luttes politiques et qui ne feront pas leur devoir, tout leur devoir, avec impartialité. Nous voulons l'égalité, la liberté, la même pour tous et la justice égale pour tous.

Voilà notre ligne de conduite.

Cependant si mes adversaires s'obstinent à continuer la guerre, je tiens à leur déclarer que je ne la redoute pas personnellement ; j'en ai donné les preuves et je suis prêt, au besoin, comme par le passé, à rompre une lance avec les plus belliqueux.

Tout le monde sait que mes adversaires, au lieu de s'unir à moi et de seconder mes efforts pour hâter le relèvement de notre colonie, ont préféré la guerre, la lutte des partis. Je crois l'avoir acceptée et conduite avec une parfaite courtoisie, me tenant plutôt sur la défensive jusqu'au jour où leur

arrogance, leur insolence et leur mauvaise foi m'ont obligé à me servir de leurs armes pour les battre : si j'ai même rompu quelques lances avec les plus belliqueux c'est, on le reconnaîtra, comme malgré moi et après provocation de leur part.

Je ne me fais pas d'illusion : Je laisse derrière moi un groupe insignifiant d'ennemis implacables, à peine une demi douzaine d'adversaires politiques à Paris qui, en mon absence, vont essayer de me vilipender, de me calomnier dans le but de me dépréciier aux yeux de la population que je représente.

Je tiens à leur déclarer que cette perspective n'a effrayé personne. Je pars sans la moindre haine au cœur contre qui que ce soit, comprenant très bien leur colère et leur fureur, après les défaites humiliantes, sanglantes qu'ils viennent d'essayer. Je pars, aussi, sans la moindre crainte pour l'avenir, convaincu de leur impuissance, comme de l'inanité de leurs attaques.

Les saletés, les calomnies qu'ils ont vomies et vomiront encore sur moi ne m'atteindront jamais. Leurs armes sont usées. Un instant, ils ont cru réussir, en essayant de me faire passer pour clerc en France et pour franc-maçon à St-Pierre ! Jusqu'ici j'ai négligé de répondre à une accusation qui, je le savais, ne tromperait personne.

Tous les républicains de France, tout ceux qui me connaissent, savent que je ne suis pas clerc, que je suis, au contraire, ennemi de toute intrusion du clergé dans les affaires publiques. Et, à St-Pierre, vous le savez, j'ai combattu l'élection du Révérend Père Letourneau qui, patronisé par mes adversaires, fut élu conseiller général. Le vénérable Père Letourneau aurait bien mieux fait, lui aussi, de ne s'être jamais occupé de politique, souvenez-vous-en !!

Je ne suis pas davantage franc-maçon et je mets mes adversaires au défi de prouver que j'ai jamais mis les pieds dans une loge maçonnique, fût-ce même pour la visiter. Cela, certes, ne m'empêche pas d'avoir de nombreux amis, d'avoir les meilleures relations avec tous ceux, franc-maçons, juifs, cléricaux, protestants et autres qui s'intéressent ou peuvent s'intéresser de près ou de loin à notre cause, à la cause du prolétariat maritime, au sort de notre malheureuse colonie.

Je suis, et j'ai toujours été un républicain ardent, un démocrate indépendant, respectueux des idées et des opinions de tous et de chacun : tel j'ai toujours été, tel je suis, et tel je resterai.

Je suis, aussi, un socialiste, dans le vrai sens du mot, travaillant de mon mieux à l'amélioration du sort de l'ouvrier et du marin, auxquels je suis et resterai dévoué, quoiqu'il arrive.

A Paris, comme ici, malgré mes nombreuses occupations personnelles, je saurai me ménager le temps de songer sérieusement aux intérêts de la colonie. Je n'oublierai pas, non plus, mes amis ; et demain, tout comme hier, je défendrai leurs droits avec toute l'énergie dont je me sens capable.

Leur concours, je le sais, ne me fera pas défaut, et cette certitude me donne l'espoir d'arriver, dans un avenir prochain, à contribuer pour une bonne part à la prospérité de cette colonie qui fera faillite si l'on n'y prend garde sérieusement.

LOUIS LÉGASSE

## MAZIER A VENDRE !!

EN VENTE PUBLIQUE OU DE GRÉ A GRÉ  
QUI VEUT L'ACHETER ??

C'est entendu : Mazier fait connaître, par la plume de « son unique avocat » en ce monde, qu'il est à vendre... nous le savions, mais qu'il veut se vendre aux américains.

S'il n'était qu'à vendre, peut-être trouverait-il un acquéreur, car il existe encore de ces esprits bizarres qu'on appelle « les collectionneurs d'antiquités » d'objets d'art et même d'objets rares ! Et qui donc oserait soutenir que notre CANARD (rare avis) déparerait une collection de ce genre.

Mais vouloir se vendre aux américains, c'est au moins prétentieux de sa part, étant donné l'état et la qualité de la marchandise. Et puis ces milliardaires n'ont-ils pas l'esprit porté aux nouveautés ? et en fait de nouveauté, avouons-le, Mazier est plutôt vieux. Ça n'empêche pas qu'il est à vendre.

Qui veut l'acheter ?

## NEIGE ET GELÉE

Après s'être efforcé de faire un peu de littérature, — il est plus ambitieux que nous — (mais hélas ! les plus grands efforts ne sont pas toujours couronnés de succès) voire même un peu de poésie sur les charmes de l'hiver au coin d'un bon feu et les effets de la gelée sur les vitres, Mazier se perd... dans une démonstration scientifique (?) sur le ciment armé qui ne manque pas elle, de... saveur, mais qui ne saurait nous intéresser.

Fort heureusement pour lui... et pour nous, il se retrouve tout entier quand il s'agit de délimiter la part de responsabilité qui incombe à Mr. l'entrepreneur Penaud, dans la construction de la nouvelle église.

« Monsieur Penaud, dit-il, n'est pas responsable des accidents climatériques en d'autres termes de ceux causés par la gelée. S'il en était ainsi, il aurait été trop naïf d'accepter une responsabilité que ne peut incomber qu'à celui qui veut commettre une expérience de ce genre. »

Voilà une naïveté de langage ou plutôt d'écriture que Monsieur Penaud, étant données ses relation

suivies avec M. Mazier, aurait pu et dû empêcher. Il nous oblige à mettre les choses au point pour dissiper tout malentendu dans le public et le mettre en garde contre tous les « canards » que l'hiver ne peut manquer de nous ramener.

C'est, en effet, sous sa seule responsabilité et malgré l'observation et les réserves qui ont été faites à ce sujet par Messieurs Lavroulet et Sicard chargés de la surveillance des travaux de l'église que Mr. Penaud a fait travailler, ses ouvriers par un temps de « neige et gelée ». Et ce même Monsieur Penaud a été assez naïf pour assumer la responsabilité des travaux ainsi effectués, non seulement pendant... cet hiver, mais bien pendant dix années, comme pour tout le reste de la construction.

Laissez donc faire le temps, Monsieur Mazier ; et dans dix ans, si Dieu nous prête vie, nous rirons bien, je vous assure de votre propre naïveté et surtout de vos élucubrations récentes sur la nature et les inconvenients du ciment armé.

## Notre Eglise et le Béton armé

Nous lisons dans « l'Avenir Républicain » du 14 Octobre dernier : «

« GRANVILLE. Béton fretté et armé

Nous donnons ci-dessous une très intéressante notice sur le béton armé et fretté d'après le projet de M. CONSIDÈRE, inspecteur-général des Ponts-et-Chaussées.

Cette notice a été publiée à l'occasion de la pose de la première frette du Pont d'Avranches pour les Chemins de fer de la Manche.

### PROPRIÉTÉS DU BÉTON ARMÉ

L'emploi du Béton armé, qui ne date que de 25 à 30 ans, a pris une grande importance qu'expliquent ses avantages.

Le métal des armatures est à l'abri de la rouille et des chocs directs. Le béton de ciment qui le protège résiste bien aux intempéries, à la gelée et même aux incendies. Au point de vue de la durée et de l'entretien, il ne le cède pas aux meilleures maçonneries.

Les diverses parties des ouvrages armés sont parfaitement solidaires. — Les efforts statiques ou dynamiques et les vibrations s'y répartissent largement et leurs effets locaux en sont notablement réduits.

A ces avantages, qu'accompagne souvent un coût peu élevé, on doit opposer un sérieux inconvénient. Les malfaçons sont plus difficiles à éviter dans les constructions armées que dans les ouvrages métalliques et leur danger peut paraître plus grave ; mais il est fort atténué par le fait suivant :

La résistance du béton de ciment n'est, au bout d'un mois, que la moitié et après trois mois, que les deux tiers de ce qu'elle sera après un an de prise. Un ouvrage éprouvé un ou deux mois après son achèvement présente donc finalement une résistance bien supérieure à celle dont il a donné la preuve.

Il en est tout autrement des ouvrages métalliques dont la rivure forme un point faible et dont la résistance ne peut que diminuer avec l'âge. Cette différence essentielle explique que les accidents relativement rares qui se sont produits dans des constructions armées ont eu lieu au cours du déclinement ou des épreuves, alors qu'il était possible d'en atténuer les conséquences, tandis que les chutes d'ouvrages métalliques ont généralement eu lieu en service.

Voilà l'opinion d'un inspecteur général des Ponts et chaussées sur le ciment armé. Mazier naturellement ne partage pas son avis : les études approfondies qu'il a faites sur cette matière l'amènent à des conclusions contraires. Le pauvre homme ! Quand le moment sera venu, nous ferons paraître, dans un numéro illustré, la collection complète de toutes les belles découvertes qu'il a faites à propos du ciment armé et dont le compte rendu a paru dans son « Réveil ».

En attendant, il est intéressant de considérer la posture de ce pauvre Mazier. Il me rappelle ces haillons qu'on met au bout d'une perche, dans les champs, pour épouvanter les oiseaux.

## Encore un trou... à boucher ! QUI SERA LE... BOUCHE TROU ?

« Tout le monde, dit Mazier, s'extasie sur les dimensions gigantesques de l'ouverture qui, bâtie, décore si mal et si bassement l'entrée principale de la cathédrale. Des loutres, par réminiscence du trou Madame, l'ont déjà baptisé : Trou Monseigneur. »

Quel esprit, Messieurs ! et quel sel !... Décidément, Mazier Paul, dans son égout, est un homme de génie ! saluez bas, mais n'ayez crainte : ce trou sera... bouché, Monsieur Penaud qui est un « fin roublard » ne saurait être embarrassé pour si peu. Mazier avec qui il vit en très bonne intimité, dit-on, est tout désigné pour lui servir de bouchetrou, à moins que... M. un autre ne revendique cet honneur.

Dans ce cas Mazier prendrait la place de la statue qui doit surmonter l'entrée principale de la cathédrale et dépasser de la tête la partie inférieure de l'ouverture en question.

A eux deux, ils rehausseront le... style, et le trou... sera bouché.

Hahaha

## Le Réveil et les Ouvriers

Le Réveil qui s'est toujours rendu cinq sous afin de pouvoir en donner trois aux pauvres (?) s'étonne de voir les ouvriers s'expatrier en foule pour aller demander à l'étranger un travail qu'on leur refuse à St-Pierre.

Si j'ai bien lu, Monsieur Louis Légasse et son frère le curé (alias Monseigneur) seraient la cause de cette expatriation qui, paraît-il, diminue sensiblement le nombre des lecteurs et surtout des acheteurs du « Réveil ». Mais c'est là, certainement une faute d'impression que je me fais un devoir de corriger ; car au vu et au su de tout le monde, il n'y a eu, pendant longtemps cette année, dans tout St-Pierre, que deux hommes à donner du travail aux ouvriers : Monsieur Louis Légasse et Monseigneur (alias le curé !)

Et tous ceux, qui ont encore le courage de franchir de jour le célèbre Pont Boulo, savent qu'une centaine d'ouvriers travaillent sans relâche à la construction de divers magasins et aux réparations de goélettes, pour le compte de la société « La Morue Française » dont l'administrateur est M. Louis Légasse... et ce travail durera encore quelque temps Dieu merci pour le plus grand bien des ouvriers.

Et tous ceux qui n'ont pas craint d'être écrasés par le non moins célèbre ciment armé, savent que pendant environ huit mois, plus de quarante ouvriers, parmi lesquels plusieurs qui ne voulaient pas de ciment armé, n'ont cessé de travailler à la nouvelle église, et cela grâce aux sommes recueillies en France par Monseigneur Légasse. L'entrepreneur aurait pu, j'ajoute aurait dû en employer davantage ! Il devait même en employer de 70 à 80... mais il ne l'a pas voulu.

« Quoique cela », de nombreux ouvriers St-Pierrais sont partis, s'expatriant faute de travail. A qui la faute ? C'est bien simple : si tous nos « Réveillards », les Mazier, les Daygrand et consort avaient imité Monsieur Louis Légasse et son frère le curé (alias Monseigneur), il y aurait à St-Pierre du travail pour tout le monde et personne n'aurait songé à partir. Mais ces gens là préfèrent faire semblant de plaindre l'ouvrier et le laisser crever de faim.

Aussi en avons nous assez de leurs belles promesses et de leurs belles paroles ; désormais, il nous faudra des actes.

## LA DÉPÉCHE COLONIALE et la pêche maritime

### UN MÉTIER QUI DEVIENT UNE INDUSTRIE

La grande-Bretagne connaît environ 100.000 marins pêcheurs. En France, les dernières statistiques indiquent 95.000 inscrits maritimes se livrant à la pêche. Les deux chiffres ne sont pas très éloignés

l'un de l'autre ; on peut les dire sensiblement égaux.

Or, en 1903, la vente du poisson a produit en Grande-Bretagne 252,814,225 fr., en augmentation de 8 millions sur l'année précédente et, en France, 110,643,852 fr. seulement, en augmentation de 441,859 fr. sur l'année précédente. Cette fois, entre les deux chiffres, la différence est formidable, et l'énorme augmentation d'une année sur l'autre en Grande-Bretagne dénote chez nos voisins une marche ascendante extrêmement rapide.

Il est hors de doute que cet état de choses ne tient pas à la qualité intrinsèque des pêcheurs, en tant que pêcheurs, si non en tant qu'hommes. La véritable cause, très complexe, réside dans la transformation radicale apportée aux moyens, aux conditions de la pêche maritime, par le fait de l'introduction de la vapeur à bord des navires, à la fois comme moyen d'action et comme moyen de propulsion.

En Angleterre, cette transformation est un fait accompli : la pêche maritime y est devenue une industrie. En France, elle commence à peine à se produire : la pêche maritime y est encore un métier.

Comment se pratique actuellement la pêche chez nos voisins d'outre-Manche ? Comment cet ancien métier a-t-il évolué de manière à se transformer radicalement, à devenir une industrie ?

Aujourd'hui, pour toute la Grande-Bretagne, il existe 3,197 bateaux pêcheurs de première classe, sur un total de 8,822, jaugeant 160,096 tonneaux.

Sur ces 3,197 navires se livrant à la grande pêche 1957 sont des chalutiers, dont 1,435 à vapeur ; ces derniers jaugeant 65,011 tonneaux. Or, depuis dix ans, le chiffre des chalutiers à vapeur a augmenté de 655, et leur tonnage de 45,981 tonneaux, alors que les chalutiers à voiles diminuaient pendant la même période de 2,037, pour se réduire à l'heure actuelle au chiffre de 822.

Les ports de Hull et de Grimsby abritent à eux seuls un million environ des chalutiers à vapeur. L'effort industriel est donc concentré sur ces deux points qui participent pour plus de cent millions au produit total des pêches anglaises. De plus, les armateurs propriétaires de ces navires sont peu nombreux : la plupart en possèdent de cinquante à soixante, jaugeant en moyenne entre 70 et 75 tonnes de registre. Un seul armateur peut, par conséquent déduction faite des chalutiers en train de se réapprovisionner au port en vivres et en charbon et qui rejoignent à leur tour, entretenir constamment sur les lieux de pêche une flotte d'une quarantaine de navires qui ne cessera pas de pêcher.

Car s'il existe des single-boaters, des isolés, la plupart travaillent réunis en flottes organisées de manière à fournir un rendement maximum.

Chaque flotte est placée sous l'autorité d'un amiral : c'est un skipper (capitaine de bateau de pêche) qui a fait ses preuves ; il doit connaître la nature des fonds ; qu'il dirige la flotte sur des fonds rocheux, ou semés d'épaves, et en quelques instants les armateurs peuvent perdre plusieurs milliers de francs de filets. Il communique ses ordres par signaux aux autres navires, qui chalutent, répartis sur une étendue d'une dizaine de milles environ. Au petit matin, tous se concentrent autour de l'amiral. A ce moment chacun confie à sa chaloupe les caisses de poissons pris depuis la veille (les espèces délicates, turbots, morues, etc.. ayant été préalablement vidées) et les chaloupes vont décharger ces caisses à bord d'un cutter aménagé à cet effet. A chaque flotte sont attachés six cutters (un pour tous les jours de la semaine, sauf le dimanche qui, à tour de rôle, centralisent le poisson pêché dans les vingt quatre heures, et filent à toute vapeur le porter vers le port où ce poisson sera vendu. Sûr le chargement opéré et les caisses de poissons saupoudrées d'un peu de glace pilée, les chaloupes regagnent leur bord, et les chalutiers se remettent à la besogne jusqu'au lendemain.

De la sorte, sans interruption, puisqu'il n'y a pas à tenir compte du vent, puisque les navires n'ont pas à se préoccuper de transporter leur pêche à un port et de la vendre, les flottes râclent méthodiquement les fonds de pêche, et le chalutage produit un maximum d'effet utile. D'autre part, les opérations de transport et de vente, du fait qu'on opère à la fois sur de plus grande quantité, sont régulièrement accélérées ou simplifiées, et coûtent moins cher.

à suivre

# Marine Marchande

Nous publierons dans notre prochain numéro un intéressant rapport présenté par Monsieur Albert Armanl, vice-président du comité central du syndicat des armateurs de France et Président de la société « La Morue Française » sur le projet de loi relatif à la Marine Marchande, déposé à la chambre des députés par M. P. Baudin.

## LE TRUST DES MORUES

La société « La Morue Française », au capital de trois millions, gène Mazier et ses compères, c'est dommage !

Et nous, nous révons à un « trust de morues international, mondial, au capital de cent millions.

Différence d'optique, tout simplement !!

Un morutier

## La grève scolaire

Mazier, dans son « Réveil » dit à propos des écoles de Miquelon : « ... Pour mettre fin à la tenacité de ces grévistes d'un nouveau genre, M. le Gouverneur a décidé de faire la mutation entre les deux instituteurs et institutrices de Miquelon avec ceux de l'île aux chiens. »

Mazier est toujours mal renseigné : Depuis une dizaine de jours — et nous l'avons déjà annoncé dans la Vigie —, les enfants de Miquelon vont à l'école, grâce à l'intervention de Monsieur le Maire de cette commune... Monsieur et Madame Champy restent à Miquelon tout comme Monsieur et Madame Vincenti, à l'île-aux-chiens.

## Nos instituteurs

Dans la lettre qui nous a été adressée par un groupe de « marins et d'ouvriers », se trouve la phrase suivante : Qu'on prenne aussi des jeunes gens d'ici comme instituteurs, car ils valent bien tous les VAURIENS qui viennent de France. » Il va sans dire que nos marins et ouvriers n'ont pas voulu viser tous les instituteurs actuels de la colonie. Nous tenons à le déclarer afin d'éviter tout malentendu, ainsi que nous avons eu le plaisir de le faire déjà, à notre ami Picandet.

## L'alcoolisme des classes dirigeantes

D'abord, l'alcoolisme des classes dirigeantes : oh ! à coup sûr, si l'alcoolisme était synonyme d'ivrognerie, nous pourrions, à bon droit, déclarer que notre classe sociale en est exemple. C'est là assurément une de nos supériorités sur la race anglo-saxonne, qui en a sur nous tant d'autres. On ne voit pas à Paris comme à Londres le clubman élégant rapporté dans sa voiture par des laquais galonnés. Et, fait caractéristique, chez nos voisins cela ne cause nul scandale. Donc, nous sommes exempts d'ivrognerie, c'est entendu. Mais vous n'en êtes pas à savoir, je pense, que l'ivrognerie et l'alcoolisme ne sont pas même chose. Dans une question d'une telle difficulté biologique, d'une telle complexité politique, économique et sociale, je ne peux vous le sentez bien, tout exposer ; je ne peux même tout indiquer. D'ailleurs, la question est traitée autour de vous, dans les revues, dans la presse, dans les sociétés savantes. Elle commence à pénétrer la littérature : « Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de citer et de louer à notre profit de vue anti-alcoolique, le saisissant roman d'André Couvreur : « La Source Fatig ». Cenx donc qui l'ignorent encore c'est que leur ignorance est invincible.

Je me bornerai donc à en exposer sommairement

les très grandes lignes, pour servir de base à mon argumentation. Les voici : 1<sup>e</sup> Et d'abord, on peut être un ivrogne sans être un alcoolique. Oui, certes, si l'on s'est enivré rarement. Mais, par contre la très grande majorité des alcooliques, — et cela est de première importance — la très grande majorité des alcooliques ne s'est jamais enivré.

2<sup>e</sup> Le Français est actuellement l'être le plus alcoolisé du monde, si l'on additionne, comme il le faut, la consommation de l'alcool contenu dans les liqueurs et apéritifs à celle de l'alcool contenu dans les boissons dites hygiéniques ;

3<sup>e</sup> Le négoce de l'alcool et les branches commerciales qui s'y rattachent englobent au moins la moitié de l'activité nationale ;

4<sup>e</sup> L'alcool remplit la moitié de nos asiles d'aliénés et la presque totalité de nos prisons ;

5<sup>e</sup> L'alcool fait le quart ou le tiers de la mortalité générale ;

6<sup>e</sup> L'alcool fait la moitié de la tuberculose, qui tue annuellement en France environ 150.000 personnes.

7<sup>e</sup> L'alcoolisme des parents crée la moitié de la mortalité infantile, car, Messieurs, l'hérédité est implacable et il est écrit : « Les pères ont mangé des fruits verts et les fils ont eu les dents agacées » ;

8<sup>e</sup> Et c'est là un corollaire, l'alcool est le grand pourvoyeur de la souffrance et de la misère humaine ; l'alcool est un des facteurs souverains de la douleur mondiale.

Tel est le grand cadre qui va servir d'arrière plan à la discussion que je vais instituer devant vous. Eh bien, quel est, entout ceci, le rôle de l'alcoolisation forte et celui de l'alcoolisation faible ou modérée ?

Vous concevez qu'il soit d'une importance capitale d'établir quelle est, en ce bilan colossal, la part qui revient à l'alcoolisation modérée, c'est à dire à l'alcoolisation bourgeoise. Mais vous concevez aussi que cela soit d'une grande difficulté : comment dissocier dans la trame délicate des lésions lentes, sournoises, de nos tissus et de nos viscères, ce qui revient à l'alcool de ce qui revient aux autres causes morbides ?

Les effets de l'alcoolisation bourgeoise sont donc malaisés à présenter d'une manière pour ainsi dire tangible. Mais on peut les évaluer, les supputer ; et trois grands ordres de preuves nous amènent, de façon très suffisante, à cette évaluation :

Ce sont : 1<sup>e</sup> Les effets nocifs, visibles et tangibles de l'alcoolisation forte : ils sont tels que nul homme de bon sens ne peut consentir à croire que l'alcoolisation est inoffensive ;

2<sup>e</sup> La supériorité évidente, éclatante, de l'homme abstinent, de l'homme sobre ;

3<sup>e</sup> Une série d'expériences particulièrement sagaces, instituées dans ces dernières années, qui nous viennent un peu de tous pays, faites par des expérimentateurs qui s'ignoraient les uns les autres, et dont les résultats sont concordants. Je vais vous en indiquer les conclusions générales.

L'alcool, même à dose modérée — 40 centimètres cubes — et j'entends l'alcool éthylique pur, le type de l'alcool qui, dans les meilleures conditions commerciales est livré à la consommation, cet alcool éthylique pur, dis-je, à si faible dose, n'est pas tout à fait détruit dans les tissus, comme ont l'avait tout d'abord affirmé. Non, il circule dans le sang ; on le retrouve en nature et il pénètre l'intimité de nos viscères, de nos organes, de nos tissus. Il vient donc en iter la trame et on peut l'isoler dans le foie, dans le cerveau, dans les muscles. On peut l'isoler aussi dans les humeurs, et notamment dans le lait.

Voilà un grand fait : l'alcool absorbé même à faible dose circule, il n'est point détruit, il n'est point brûlé comme nous l'avons cru, à la suite d'expériences antérieures trop hâtives et surtout pratiquées à une époque où les procédés de recherche, la technique expérimentale, étaient insuffisants encore.

Mais depuis, les progrès de l'expérimentation nous ont permis de préciser bien des choses, ceux en particulier que nous devons au docteur Joffroy et à son élève Serveaux.

Nous savons que ce même alcool éthylique pur, ingéré, mêlé aux aliments dans les voies digestives, amène assez rapidement chez le chien, à la faible dose de 30 centimètres cubes par jour, des lésions très importantes des divers viscères. Parfois aussi il arrive, chose bien impressionnante, que l'animal, comme averti par une sorte d'instinct profond, refuse invinciblement l'alimentation alcoolisée qu'il avait acceptée tout d'abord. Et quand il persiste à

l'accepter, au bout de quelques semaines on peut voir survenir un état sérieux, grave, puis la cachexie progressive et finalement la mort.

Voilà donc, Messieurs, un ensemble de chose qui, au point de vue de la nocivité de l'alcoolisation faible, est hautement significatif.

Il est établi prouvé que le sixième des suicides, le sixième des accidents, le tiers des cas de folie, les deux tiers des crimes et délits, sont dus à l'alcool.

Mais l'alcoolisme ne s'attaque pas seulement à la santé générale, à l'intelligence, à la moralité de l'individu, sa descendance est touchée. Dix familles d'alcooliques donnent, pour un total cinquante-sept enfants, dix enfants normaux de corps et d'esprit, alors que la moitié a succombé dès la première semaine et que les autres sont idiots, épileptiques, rachitiques, etc.

Par contre, dix familles de gens sobres donnent, pour un total de soixante et un enfants, cinquante enfants normaux de corps et d'esprit (Demme De Berne).

Et quelle somme perdue annuellement en France par les buveurs, pour le plus grand mal :

## 1 MILLIARD 400 MILLIONS SANS AUCUN PROFIT, CAR

L'alcool ne nourrit pas, il ne contient aucune substance alimentaire ; l'alcool ne réchauffe pas, l'afflux passager du sang à la peau est suivi d'une perte de chaleur ; l'alcool ne soutient pas, car la période d'excitation produite par l'absorption est suivie d'une faiblesse plus grande appelant une nouvelle dose de poison.

A tous ceux donc qui ont à cœur le bien de leurs frères et la grandeur de la Patrie s'impose le devoir strict de repousser le monstre.

Le combat pour la tempérance est la condition première de toute amélioration matérielle et morale des classes laborieuses (Gobdten.)

« Un peuple alcoolisé est un peuple en train de disparaître. » (Dr Legrain).

En effet, de quel effort, de quelle vertu serait capable un être abruti, privé par l'alcool de la conscience de ses actes et même de la vigueur indispensable à l'action ?

## Notice en date de 1900

SUR  
LA SITUATION & L'AVENIR ÉCONOMIQUES  
des

### Iles Saint-Pierre et Miquelon

(AMÉRIQUE DU NORD)

par Louis LÉGASSE

ARMATEUR

Délégué des Iles Saint-Pierre & Miquelon

Au Conseil Supérieur des Colonies

1900

### (SUITE)

C'est seulement au point de vue de la question économique qu'elle soulève que nous parlerons de la pêche des navires métropolitains qui, armés dans les ports de France, vont directement sur les bancs de Terre-Neuve au printemps et retournent en France (à Marseille ou Bordeaux), à l'automne sans avoir, pour la plupart, fait escale à Saint-Pierre.

l'armement local est-il appelé à prospérer ? C'est là, la question que quelques esprits, soucieux de son avenir se sont posée et c'est aussi une question qui doit intéresser la Colonie au plus haut point puisque de sa solution, dépend peut-être l'avenir des îles Saint-Pierre et Miquelon elles-mêmes.

On a prétendu, en effet, qu'en présence des grands armements métropolitains, l'armement local était appelé à décliner, à disparaître peut-être et cela dans un délai peu éloigné.

Nous croyons, quant à nous que la prospérité de l'armement local est assurée, le passé répond de l'avenir ; et au surplus, ce genre d'armement est rendu indispensable par une nécessité économique absolue.

Mais notons, avant de le démontrer, quelques-uns des avantages considérables que présente l'armement métropolitain sur l'armement local.

Ainsi, en ce qui concerne le sel, cette matière



d'une importance essentielle dans la question de la pêche à la morue, l'armateur métropolitain peut se le procurer de 50 à 75 0/0 meilleur marché que ne le fait l'armateur de Saint-Pierre. Cette énorme différence dans les prix tient à ce que le transport du sel d'Europe à la Colonie est très élevé, en moyenne 20 francs par tonneau. Notons en passant que les meilleurs sels et les sels préférés pour les armateurs et les pêcheurs sont les sels de Bouc et de Bayonne. L'autre part, les cordages, les beurres, les graisses, les vins, les alcools, les eaux de vie, les articles et provisions de toutes sortes, nécessaires à l'armement sont délivrés aux navires dans les ports d'armement de France à un prix inférieur de 25 à 30 0/0 à celui auquel les mêmes articles reviennent ou sont vendus dans la Colonie.

Dans la Métropole, les marchandises sont mises en entrepôt pour l'exportation. De cette façon, les navires métropolitains s'approvisionnent sans être astreints à des paiements de droits de douane très lourds auxquels malheureusement, l'armateur local est tenu à Saint-Pierre faute d'une organisation douanière pareille à celle qui existe dans la Métropole en ce qui concerne les marchandises en transit.

On peut donc dire, d'une manière générale, que l'armement métropolitain bénéficie d'une exemption de droits parfois très élevés que l'armement local, faute d'entrepôt, est obligé de payer.

Il est, en outre, regrettable de constater que la colonie ne peut s'approvisionner dans la Métropole des engins de pêche nécessaires qui lui font défaut : les hameçons (il est vrai qu'ils sont, même à Saint-Pierre, exonérés de tous droits depuis deux ans), les ancras du Banc, les cornes à brume et une foule d'objets ne peuvent nous venir que de l'étranger, pour le moment du moins, les produits de l'industrie française similaires laissant à désirer à tous égards. D'un autre côté, les ouvriers occupés à la main-d'œuvre nécessaire à l'armement des goélettes locales et généralement pour les travaux d'entretien des bateaux, reçoivent des salaires sensiblement plus élevés que sur le continent français. Il faut cependant ajouter que les ouvriers de la colonie présentent les mêmes avantages que les ouvriers métropolitains, au point de vue de la qualité et de la quantité du travail qu'ils fournissent. Enfin, l'armement local se compose principalement d'équipages venant de la Métropole. Les prix du passage de chaque marin (aller et retour) s'élèvent en moyenne à 150 francs. Cette dépense n'existe pas pour le navire métropolitain qui, naturellement, se rend sur les lieux de pêche avec son équipage. Il faut donc conclure que l'armement métropolitain a, sur l'armement local, de sensibles avantages. Mais ce dernier, s'il a ses inconvénients, puise, pour ainsi dire, sa raison d'être, dans sa nécessité même. Tout d'abord, le capitaine ou patron de la goélette locale est placé dans des conditions plus favorables que le capitaine de navire métropolitain au point de vue des renseignements de pêche : « La morue, on le sait, se déplace et, dans tel endroit où telle année elle pullule, elle devient rare l'année suivante.

Les pêcheurs St-Pierrais qui font en moyenne quatre voyages par saison, des bancs de Terre-Neuve à St-Pierre, se renseignent mutuellement dans la colonie et ne perdent pas, en recherches parfois inutiles d'un bon endroit de pêche, le temps précieux que perdent les navires métropolitains.

A chaque voyage, également, le pêcheur St-Pierrais peut se ravitailler de boëtte fraîche, hareng, capelan ou encornet, suivant les saisons, tandis que le pêcheur métropolitain passe souvent plusieurs journées de pêche à la recherche des fonds où se

trouvent amoncelés les bigornaux ou bulots

D'un autre côté, l'armement local est le seul qui soit à la disposition du petit capital. A St-Pierre, le gérant de maison, l'employé de commerce qui, au bout de quelques années, possède un petit pécule de 40 à 45.000 francs, peut acheter une goélette. Il trouvera facilement, chez un banquier, les avances nécessaires à son armement et désintéressera ce dernier, grâce à des ventes détaillées qu'il fera dans le courant de la saison de pêche — le plus souvent avant la mi-Août. Et si, pendant quelques années, la pêche est heureuse, il aura deux, trois, quatre bateaux, et bientôt une situation acquise.

Il n'en est pas de même de l'armement métropolitain qui supprime l'initiative personnelle du petit capitaliste, rend inutile l'intelligence et les aptitudes qu'il peut avoir.

De plus, l'armateur, à Saint-Pierre, a un petit magasin qui fournit les denrées et objets nécessaires aux équipages de ses bateaux. Il fournit également la population sédentaire de la colonie.

A côté de l'opération d'armement se place donc, pour l'armateur local, une opération commerciale proprement dite. Il possède une sorte de bazar qui lui permet quelque fois, par le bénéfice qu'il réalise sur la vente de mille objets et denrées diverses, de compenser ou tout au moins de diminuer l'importance des pertes subies pendant les mauvaises campagnes de pêche.

Mais de toutes les considérations qui font prévoir, pour l'armement local, un avenir certain et prospère, il n'en est aucune de plus importante que celle qui consiste à dire que l'armement local nous permet seul de lutter contre la concurrence étrangère.

A chaque retour des goélettes des Bancs de Terre-Neuve, les longs-courriers transportent en France les morues qui ne sont pas destinées à la sécherie locale.

Et de France, elles sont écoulées sur les autres marchés du Continent Européen.

C'est Saint-Pierre, c'est l'armement local qui alimente l'important marché de Bordeaux, de mai à octobre, alors que les produits de l'armement métropolitain n'arrivent en France que vers la deuxième quinzaine d'octobre et parfois plus tard.

Pendant la même période, c'est aussi l'armement local qui fournit les marchés des Antilles.

L'on peut donc dire que la prospérité de l'armement local est assurée, car il répond à une nécessité absolue, celle de pourvoir, dès le mois de mai, les marchés de la Méditerranée, des Antilles et de Bordeaux, et, en conséquence, ceux d'Espagne et d'Italie, etc., etc., faute de quoi la concurrence étrangère bénéficierait de la situation, et, de plus, l'on assisterait, en octobre, à un encombrement absolument désastreux pour la vente des produits de la pêche et, par suite, pour l'armement lui-même.

#### LA PÊCHE COTIÈRE OU PETITE PÊCHE

Cette pêche nécessite un tout petit attirail et est à la portée de tout le monde. Moyennant cinq cents francs, le petit pêcheur se procure wary, agrès, appareils, engins de pêche, filets compris.

Il arme à deux ou trois (maximum) un doris ou wary parfois une pirogue) mais cela dénote déjà une certaine aisance ) embarcations légères et à fond plat possédant des qualités nautiques remarquables.

Il part en pêche le matin de très bonne heure (2 à 3 heures) et rentre le soir dans sa famille. Il prépare et séche sa morue lui-même. Son industrie lui rapporte en moyenne — équipage payé — 1.500 à 2.500 francs du printemps à l'automne. Il ne court pas les

mêmes dangers que le pêcheur du Banc, ne sort pas avec mauvais temps ; il est toujours bien logé et se nourrit de vivres frais. Il travaille peut-être aussi dur que le pêcheur banquier mais néanmoins sort est plus enviable.

#### LA PÊCHE À LA MORUE AU FRENCH SHORE

Ce qu'est le French Shore, nous le dirons plus loin, nous occupant ici exclusivement de la pêche.

Nous laissons de côté les armements métropolitains venus sur les côtes Est et Ouest de Terre-Neuve où ils séjournent toute une campagne, comme d'autres le font sur les Bancs de Terre-Neuve.

Au printemps, à l'époque où la morue n'a pas encore émigré dans les parages de St-Pierre, nos petits pêcheurs — surtout ceux de l'île aux Chiens — se rendent chaque année au French Shore pour y pratiquer la pêche à la morue.

La morue y est abondante et en général plus grosse que celle que l'on prend le long de nos côtes. Cette pêche constitue pour la petite pêche ou pêche côtière, une grande ressource ; elle est un des éléments de l'avenir de nos pêcheurs. Certains d'entre eux reviennent au mois de juillet, d'autres en août pour continuer ensuite la pêche le long des côtes de St-Pierre.

D'autres, au contraire, séjournent toute l'année au French Shore et ne reviennent à Saint-Pierre qu'en octobre.

#### LA PÊCHE AU HOMARD ET AU SAUMON AU FRENCH SHORE

Le French Shore est le seul endroit où le homard soit abondant. On le pêche cependant quelque peu à Miquelon.

Les homarderies françaises à la côte de Terre-Neuve sont prospères bien qu'elles soutiennent une lutte constante et inégale contre les homarderies anglaises plus favorisées que les nôtres sous bien des rapports.

à suivre

## AVIS DE DÉPART

Le trois mâts « Marinette » capitaine Houyvet partira pour St-Malo, vers le cinq Décembre avec passagers et frêt.

Le Dundee St Paul capitaine Esnault mettra sous voiles pour Bordeaux, vers le 2 décembre, avec passagers et frêt.

S'adresser pour tous renseignements à « La Morue Française »

#### Aux Bureaux du Journal

#### A VENDRE :

#### LA DÉPÈCHE COLONIALE ILLUSTRÉE

Comprenant quelques vues de la colonie et le passage du Gouverneur de Terre-Neuve à Saint-Pierre.

PRIX DU NUMÉRO UN FRANC

## AVIS

Monsieur Jauréguiberry a l'honneur d'informer le public qu'il ferre les bœufs et les chevaux au comptant pour 10 fr. 80 au lieu de 12 f

Impimerie de la VIGIE

Le Gérant Fernand Dotsabide